

|           |  |
|-----------|--|
| Démarche  | : Adaptations individuelles aux mesures de suspension temporaire des usages de l'eau du département de la Loire (art. R.211-66 du Code de l'environnement) |
| Organisme | : service eau et environnement   |

## Identité du demandeur

|          |                      |
|----------|----------------------|
| Email    | <input type="text"/> |
| Civilité | <input type="text"/> |
| Nom      | <input type="text"/> |
| Prénom   | <input type="text"/> |

## Formulaire

Cette procédure concerne les usagers de l'eau dont l'usage est suspendu temporairement par un arrêté préfectoral dans le cadre d'une situation de sécheresse hydrologique, selon les formes prévues par l'arrêté-cadre sécheresse du département de la Loire.

Les conditions de cette adaptation tiennent compte des enjeux économiques spécifiques, de la rareté, des circonstances particulières et de considérations techniques. Elles sont strictement limitées en volume et dans le temps, par le respect des enjeux environnementaux.

La décision du préfet est notifiée à l'intéressé et publiée sur le site internet départemental de l'Etat.  
Un bilan de ces adaptations est présenté annuellement au comité départemental des ressources en eau

### 1. Informations générales

#### Civilité

Identité du demandeur

Mme

M.

#### Nom et Prénom ou titre

Nom et prénom si la demande concerne une personne physique.

Titre si la demande concerne une personne morale (par ex. "le gérant")

#### Nom de la personne morale

Si la demande est effectuée pour le compte d'une personne morale (collectivité, entreprise ou exploitation agricole)

# Adaptations individuelles aux mesures de suspension temporaire des usages de l'eau du département

N° SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Adresse

Adresse du demandeur

N° de téléphone

## Adresse courriel

Cette adresse servira aux échanges ultérieurs avec l'administration concernant votre demande

## Catégorie d'usager

Choisissez la catégorie d'usager de laquelle vous relevez

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Collectivité
- Entreprise industrielle, artisanale ou commerciale
- Exploitation agricole
- Particulier

## Type d'usage

Préciser le type d'usage concerné par la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Irrigation grande culture (maïs, blé, ...)

- Irrigation maraîchage

- Irrigation arboriculture

- Irrigation autre

- Process industriel

- Arrosages par des collectivités

- Alimentation de plan d'eau

- Alimentation d'une piscine individuelle

- Arrosages par un particulier

## Description de l'usage

Dans ce champ, vous êtes invité à développer la finalité de votre usage. Par exemple : irrigation de X ha de maïs, description d'un process industriel, ...

# Adaptations individuelles aux mesures de suspension temporaire des usages de l'eau du département

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Détail sur l'usage

Vous avez la possibilité de téléverser tous document permettant de mieux appréhender votre usage.  
Cette étape n'est pas obligatoire

## Type de ressource

Il s'agit d'indiquer la provenance de la ressource que vous utilisez

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Eaux superficielles (cours d'eau ou nappe d'accompagnement)
- Eaux souterraines
- Ruissellement
- Réseau d'eau potable

## Type d'ouvrage de prélèvement

Il s'agit de décrire le dispositif de prélèvement dans la ressource que vous utilisez

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Forage, puits
- Prise d'eau gravitaire
- Pompage
- Borne de réseau d'irrigation
- Réseau d'eau potable

## Débit de prélèvement

Indiquez la capacité maximale de l'ouvrage de prélèvement en m<sup>3</sup>/s

## Volume annuel consommé

Indiquez une estimation ou mesure de votre consommation annuelle en m<sup>3</sup>

## Modalités de rejet - prélèvement net

En cas de prélèvement dans le cadre d'un process industriel, indiquer le % de consommation nette (=volume prélevé/volume restitué au milieu naturel)

## Modalités de rejet - Exutoire

En cas de prélèvement dans le cadre d'un process industriel, indiquer la distance en mètre linéaire entre le point de prélèvement et le point de restitution aux milieux naturels (en cas de rejet au réseau d'eaux usées publiques, le spécifier et indiquer la distance si vous la connaissez)

## Commune où se situe le prélèvement

Indiquez la commune où se situe le point de prélèvement sur le milieu naturel ou le réseau d'eau potable

# Adaptations individuelles aux mesures de suspension temporaire des usages de l'eau du département

## Zone d'alerte où se situe le prélèvement

A indiquer si vous en avez connaissance.  
Ce champ n'est pas obligatoire

## Localisation du point de prélèvement

Veuillez préciser la localisation du point de prélèvement.  
En cas de multiplicité des points de prélèvement, veuillez indiquer le principal point de prélèvement.

## Précisions en cas de points de prélèvements multiples

Détails à renseigner en cas de multiplicité des points de prélèvements, par exemple : 3 forages sur la commune de X, parcelles Y et Z  
Ce champ n'est pas obligatoire

## 2. Évaluation de l'impact économique des mesures de suspensions

### Évaluation de l'impact

Texte libre vous permettant d'indiquer votre évaluation. Vous avez également la possibilité de téléverser un document à l'étape suivante

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Évaluation de l'impact

Vous avez la possibilité de téléverser un document détaillant votre évaluation.  
Ce champ n'est pas obligatoire

## 3. Évaluation des solutions alternatives

### Type de solutions alternatives étudiées

Type de solutions alternatives étudiées et/ou mises en œuvre par le demandeur. Plusieurs cases peuvent être cochées

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Création d'un dispositif de stockage de l'eau en période de hautes eaux
- Économie d'eau (réduction des consommations)
- Mise en oeuvre des meilleures techniques disponibles pour un process industriel
- Mise en place de système d'irrigation localisée (goutte-à-goutte, etc.)
- Interconnexion de secours avec une ressource moins vulnérable à la sécheresse
- Basculement définitif avec une ressource moins vulnérable à la sécheresse
-

# Adaptations individuelles aux mesures de suspension temporaire des usages de l'eau du département

## Détails des solutions alternatives étudiées

Description des solutions alternatives étudiées et/ou mises en œuvre par le demandeur. Vous aurez également la possibilité de téléverser un document ultérieurement

## Raisons pour lesquelles la demande d'adaptations est formulée

Raisons pour lesquelles les solutions alternatives ne peuvent être mises en œuvre ou ne permettent pas de satisfaire intégralement l'usage et vous conduisent à solliciter une adaptation individuelle.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Coût des solutions alternatives
- Délai de mise en œuvre des solutions alternatives
- Insuffisance des solutions alternatives à satisfaire intégralement l'usage
- Autre

## Raisons pour lesquelles la demande d'adaptations est formulée

Développez les raisons pour lesquelles les solutions alternatives ne peuvent être mises en œuvre ou ne permettent pas de satisfaire intégralement l'usage. Vous avez également la possibilité de téléverser un document ultérieurement. Ce champ n'est pas obligatoire.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Détails des solutions alternatives étudiées et raisons pour lesquelles la demande d'adaptation est déposée

Description des solutions alternatives étudiées et/ou mises en œuvre par le demandeur ainsi que des raisons pour lesquelles la demande d'adaptation est formulée par téléchargement d'un document.

Ce champ n'est pas obligatoire

## 4. Contenu de la demande d'adaptation

### Effort de réduction fourni

Décrire l'engagement de réduction de consommation auquel vous vous engagez pendant la durée de la sécheresse par rapport à vos consommations habituelles

### Auto-évaluation de l'état de la ressource sollicitée

Estimez visuellement l'état de la ressource en eau sollicitée au jour de la demande par rapport aux conditions normales. S'il s'agit d'un cours d'eau : estimatez son débit par rapport à la normale.

S'il s'agit d'un forage : estimatez la hauteur d'eau présente dans l'ouvrage par rapport à la normale.

S'il s'agit d'une retenue en travers de cours d'eau : estimatez la hauteur d'eau utile par rapport à la normale.

S'il s'agit d'un réseau d'eau potable, sollicitez la collectivité locale gestionnaire du réseau.

# Adaptations individuelles aux mesures de suspension temporaire des usages de l'eau du département

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Auto-évaluation de l'état de la ressource sollicitée - détail

Vous avez la possibilité de joindre tout document complémentaire sur ce point que vous jugeriez utile (réponse d'une collectivité AEP, photo du site de prélèvement, ...).

Ce champ n'est pas obligatoire

## Débit de prélèvement sollicité

en m<sup>3</sup>/s

## Volume sollicité

en m<sup>3</sup>

## Modalités temporelles de prélèvement sollicitées

Indiquer les jours et heures de prélèvement sollicités

## 5. Validation de la demande d'adaptation individuelle

### Rappel réglementaire

Il est rappelé qu'en tout état de cause, les activités liées aux milieux aquatiques et notamment les prélèvements doivent être conduits dans le respect des milieux aquatiques et le respect des réglementations afférentes, notamment les éléments suivants nonobstant les dispositions de l'arrêté sécheresse :

- Les ouvrages en travers de cours d'eau doivent respecter les débits réservés aux milieux.
- Les prélèvements en cours d'eau, notamment ceux destinés à l'abreuvement, ne doivent pas influer de manière notable sur le débit des cours d'eau ni porter atteinte au milieu aquatique et notamment à la vie piscicole.

Pendant toute la durée d'activation des mesures de limitation ou de suspension des usages, des contrôles sont effectués par les agents habilités à constater les infractions. En application de l'article R.216-9 du code de l'environnement, toute infraction aux dispositions des arrêtés de restriction ou de suspension des usages de l'eau constitue une contravention pénale de cinquième classe pouvant être punie d'une amende dont le montant maximum est de 1 500 euros pour les personnes physiques. En application des articles 131-13-5 et 131-41 du Code pénal, les amendes encourues peuvent peut être portées à 3 000 € en cas de récidive pour les personnes physiques et à 7 500 € pour les personnes morales.

### Engagement du demandeur

Je m'engage à respecter les termes de ma demande d'adaptation individuelle et j'ai pris connaissance du rappel réglementaire.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Utilisation de mes données

J'ai pris connaissance que les décisions d'adaptations individuelles sont publiées sur le site internet départemental de l'Etat.

**Adaptations individuelles aux mesures de suspension temporaire des usages de l'eau du département**

J'accepte que l'administration conserve et exploite mes données anonymisées afin de présenter un bilan annuel des adaptations individuelles délivrées.

J'accepte que l'administration me notifie la décision par courrier électronique à l'adresse que j'ai renseignée.

Cochez la mention applicable

Oui

Non